STATE STREET GLOBAL ADVISORS SPDR®

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande
(Un Fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments)

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société daté du 31 janvier 2022, tel qu'amendé (le « Prospectus »).

Date : 21 octobre 2022

AGA AJOURNÉE / NOMINATION D'ERNST AND YOUNG (« EY ») EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cher Actionnaire,

SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire de la Société afin de vous informer du report de l'AGA de la Société et de la désignation d'EY comme commissaire aux comptes de la Société. La reconduction du commissaire aux comptes devait être examinée lors de l'AGA prévue le 20 octobre 2022. Cependant, faute de quorum, l'AGA est reportée au 27 octobre 2022 (l'« **Assemblée ajournée** »), conformément aux dispositions de l'Avis de convocation à l'AGA (l'« **Avis de convocation à l'AGA** »).

1. Cadre réglementaire concernant la rotation des Commissaires aux comptes

La Société a procédé au remplacement de son commissaire aux comptes aux fins de se conformer à la Législation irlandaise sur les sociétés[1]. Le 15 juin 2016, l'Irlande a signé les Règlements sur les contrôles légaux[2] et entériné la mise en œuvre d'une Directive [3]et d'un Règlement de l'UE relatifs au contrôle légal des comptes[4] (les « Règlements »). Lesdits Règlements ont introduit la rotation obligatoire des cabinets d'audit en Irlande et cette rotation exige que les entités d'intérêt public procèdent au remplacement de leur commissaire aux comptes au moins tous les 10 ans. La Société relève du statut d'entité d'intérêt public et approchait de la limite de 10 ans fixée pour le mandat du commissaire aux comptes précédent.

[1] *Companies Act* de 2014 (tel qu'amendé)
[2]Règlements de l'Union européenne de 2016 concernant le contrôle légal des comptes (*Statutory Audits Regulations*) (Directive 2006/43/CE, modifiée par la Directive 2014/56/UE, et Règlement (UE) n°°537/2014) (transposés par le texte réglementaire S.I. 312 de 2016)
[3] Directive 2014/56/UE
[4] Règlement (UE) nº 537/2014

Conformément à ces Règlements, PricewaterhouseCoopers a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes externe de la Société, au terme de la mission d'audit externe conduite pour l'exercice financier clôturé le 31 mars 2021. Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la nomination d'EY en tant que nouveau commissaire aux comptes externe de la Société afin de pourvoir la vacance de fonction engendrée.

2. Sélection du commissaire aux comptes

Le processus de sélection du commissaire aux comptes a suivi un cadre de gouvernance constitué d'un comité de sélection, des cadres de direction de State Street Global Advisors et du Conseil d'administration de la Société. La procédure de sélection a observé une démarche bien établie, solide et complète de demande de proposition (*Request for Proposal*, ou « **RFP** ») et de diligence raisonnable. Le processus a respecté l'ensemble des exigences prévues par la Politique de recrutement mondiale de State Street Corporation. Des réunions ont été organisées entre les participants et le comité de sélection de la Société afin de déterminer le cabinet le plus indiqué pour être nommé commissaire aux comptes de la Société.

Les critères de décision incluaient les RFP des participants, leur expérience et leur expertise en matière de fonds négociés en Bourse (« **ETF** »), les forces relatives des équipes proposées pour remplir la mission et les considérations de coûts.

3. Nomination du commissaire aux comptes

Une fois sa mission achevée, le comité de sélection a remis une présentation détaillée accompagnée d'une recommandation préconisant la désignation d'EY au poste de commissaire aux comptes, et ce à l'occasion d'une réunion du Conseil d'administration de la Société. Après discussion avec le comité de sélection au sujet des documents de présentation et de la recommandation, la Société a pris la décision de nommer EY en tant que commissaire aux comptes de la Société.

4. Ajournement de l'AGA

L'AGA de la Société a été reportée au 27 octobre 2022 à 14 h 30.

Veuillez noter que seuls les actionnaires enregistrés sont habilités à participer et à voter lors de l'AGA ajournée. Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un système de compensation reconnu de Dépositaire central international de titres (« ICSD ») et que Citivic Nominees Limited est l'unique actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments sont invités à contacter l'ICSD concerné ou le participant concerné d'un ICSD (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) pour toutes questions quant aux mesures à prendre concernant le présent document ou l'AGA ajournée. Les investisseurs des compartiments <u>sont invités à soumettre leurs instructions de vote via l'ICSD concerné ou le participant concerné d'un ICSD (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), en lieu et place de tous documents adressés au Secrétaire de la Société.</u>

Actionnaires qui n'ont pas voté

Les actionnaires qui n'ont pas précédemment exercé leur droit de vote préalablement à l'AGA peuvent soumettre leur vote avant la tenue de l'AGA ajournée, et ce suivant les instructions de vote figurant dans l'Avis de convocation à l'AGA. Par souci de commodité, le formulaire de procuration et la lettre de représentation (à l'usage des personnes morales uniquement) contenus dans l'Avis de convocation à l'AGA sont joints en Annexes II et III du présent avis (le formulaire de procuration doit être renvoyé au plus tard 48 heures avant la tenue de l'AGA ajournée (14 h 30, le 25 octobre).

Actionnaires qui ont précédemment voté

Tout actionnaire qui a précédemment soumis des instructions de vote préalables à la tenue de l'AGA est informé que ces instructions demeureront valides et seront votées par le mandataire lors de l'AGA ajournée, conformément auxdites instructions de vote.

Lorsqu'il le souhaite, un actionnaire a la possibilité de formellement révoquer une instruction de vote précédemment soumise avant l'AGA ajournée. Pour ce faire :

a) L'actionnaire est invité à demander la révocation formelle de l'instruction de vote précédemment soumise (un modèle de lettre de révocation est inclus en Annexe I). Cette lettre de révocation doit être présentée avant la tenue de l'AGA ajournée. Les investisseurs des compartiments sont invités à soumettre ces révocations via l'ICSD concerné ou le participant concerné d'un ICSD.

b) Si, outre révoquer des instructions de vote précédemment soumises, l'actionnaire souhaite tout de même voter, l'actionnaire enregistré est invité à compléter le formulaire de procuration ou la lettre de représentation ou à participer en personne à l'assemblée pour soumettre ses instructions de vote modifiées, comme indiqué dans l'Avis de convocation à l'AGA (les délais de réception de ces instructions de vote sont spécifiés dans l'Avis de convocation à l'AGA).

Informations complémentaires
Pour toute question, veuillez prendre contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com ou par téléphone au +44 (0)20 3395 6888. Vous pouvez également contacter votre représentant ETF SPDR local.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,

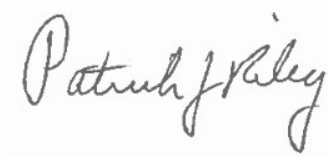

Administrateur

SSGA SPDR ETFs Europe II plc

L'extrait du prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Le représentant en Suisse et la banque chargée du service de paiement en Suisse :

State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zürich

Zürich, 24 octobre 2022

ANNEXE I

LETTRE DE RÉVOCATION DES INSTRUCTIONS DE VOTE

À : Les Administrateurs

SSGA SPDR ETFs Europe II plc

78 Sir John Rogerson's Quay,

Dublin 2,

Irlande

Madame, Monsieur,

Nous, _____,

de _____

en notre qualité d'actionnaire de SSGA SPDR ETFs Europe II plc, vous informons par la présente, eu égard au formulaire de procuration (le « **Formulaire de procuration** ») soumis pour l'assemblée générale annuelle de SSGA SPDR ETFs Europe II plc convoquée le 20 octobre 2022, de notre volonté de révoquer officiellement le Formulaire de procuration complété. [Nous joignons à la présente un Formulaire de procuration modifié préalablement à la tenue de l'AGA ajournée].

Signature _____

Dirigeant dûment autorisé

Au nom et pour le compte de

_____

Date

ANNEXE II

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC
(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION

Je / Nous

de (le **« Membre »**)
en ma qualité de membre de la Société nomme/nommons par la présente, le Président ou (à défaut), Dualta Counihan au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Philip Lovegrove au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Katarzyna Milian au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Sarah Smyth au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut) Catherina O'Brien au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), _____ au _____
en qualité de mandataire du Membre, pour participer, intervenir et voter au nom du Membre à l'assemblée générale annuelle de la Société, qui se tiendra le 20 octobre 2022 à 14 h 30 (heure irlandaise) ou lors de toute séance reportée de ladite assemblée.

Le mandataire devra voter comme suit :

Instructions de votes destinées au Mandataire (cochez votre réponse)			
Titre ou description de la résolution :	*Pour*	*Abstention*	*Contre*
Examiner le rapport des administrateurs et les états financiers réglementaires de la Société pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent et les affaires de la Société.			
Renouveler le mandat de Ernst & Young en qualité de commissaires aux comptes de la Société (les « **Commissaires aux comptes** ») jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale au cours de laquelle les états financiers réglementaires seront présentés à la Société, et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des Commissaires aux comptes.			
Sauf instruction contraire, le mandataire votera comme il l'entend			
Signature du Membre _____ En date du :			

REMARQUES :

(a) Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant dûment autorisé par écrit.

(b) Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ce pouvoir, doivent être déposés au 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande au moins 48 heures avant l'assemblée. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à fscompliance@matheson.com ou à Catherina O'Brien au numéro de télécopieur suivant : (+) 353 1 232 3333.

(c) Sauf instruction contraire, le mandataire votera selon son jugement.

(d) En cas de propriété conjointe d'actions, la signature du premier actionnaire nommé suffira.

(e) Si vous souhaitez donner pouvoir à un mandataire de votre choix, supprimez les mots « le Président » et insérez le nom du mandataire que vous souhaitez nommer (lequel ne doit pas être nécessairement un membre de la Société).

(f) La soumission d'un formulaire de procuration dûment rempli n'empêchera pas un membre de la Société d'assister et de voter en personne.

(g) Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« **ICSD** »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), au lieu de soumettre ce formulaire de procuration au secrétaire de la Société.

ANNEXE III

LETTRE DE REPRÉSENTATION

À : Les Administrateurs
SSGA SPDR ETFs Europe II PLC
78 Sir John Rogerson's Quay,
Dublin 2,
Irlande

Madame, Monsieur,

Nous, _____,

de _____

(la « **Société** »), actionnaires de SSGA SPDR ETFs Europe II PLC, vous informons par la présente que suite à une résolution adoptée par notre conseil d'administration, le/la président(e) de l'assemblée des actionnaires devant examiner les résolutions ordinaires, ou, à défaut, Dualta Counihan au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Philip Lovegrove au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Katarzyna Milian au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Sarah Smyth au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Catherina O'Brien au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), _____ de _____, a été nommé(e) représentant de la Société pour assister et voter au nom de la Société à l'assemblée générale annuelle de SSGA SPDR ETFs Europe I PLC qui se tiendra au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, le 20 octobre 2022 à l'heure indiquée dans l'avis de convocation daté du 16 août 2022 ainsi que lors de toute séance reportée de ladite assemblée.

La personne ainsi désignée est habilitée à exercer les mêmes pouvoirs à toute assemblée relative à nos actions dans SSGA SPDR ETFs Europe II PLC que nous pourrions exercer si nous étions un actionnaire individuel, et a tout pouvoir pour signer les accords nécessaires relatifs à cette assemblée générale annuelle concernant les affaires ordinaires au nom de la Société.

Signature _____
Dirigeant dûment autorisé
Au nom et pour le compte de

_____
Date